BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEJOUR DE PÂQUES DU 07AU 11 AVRIL 2025

1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre:

Impérativement pour <u>le 20 mars 2025 au plus tard</u> au S.I.V.S, 20 rue de l'Epau 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail : direction@sivs.fr

Attention le nombre de places est limité

Désirez-vous une attestation de séjour?

Date et signature des parents

Nom:
Date de Naissance :
Adresse:
Enfant n'habitant pas le S.I.V.S. mais scolarisé dans une Ecole du
<u>S.I.V.S.</u> * sous réserve de places disponibles
□ Préciser le nom de l'école :
Parent 1: nom/prénom
Adresse:
Tél. ;
Mail:
Parent 2: nom/prénom
Adresse:
Tél.:
Mail:
Adresse et nom de facturation :
Montant à règler :Euros
J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

□ oui

□non

<u>Tarifs pour la semaine tout compris</u> (repas, transport, activités, hébergement) L'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR PÂQUES
QF < = 700	85 €
701 < QF < = 1000	135 €
QF > 1000	185 €

2. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Aucune inscription ne sera validée si les documents listés ci-dessous ne sont pas remis <u>pour le 20 mars 2025</u> dernier délai.

Le nombre de places étant limité, l'inscription vous sera confirmée par mail la semaine 13.

<u>Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 20 mars 2025</u>:

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du char à voile
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)

Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.